

Chers Collègues et Partenaires,

Me voilà (encore) de retour vers vous.

Loin de moi l'envie d'obstruer votre boîte mail, mais, comme vous le savez mieux que quiconque, la maîtrise de l'information est devenue un challenge de taille !

C'est la raison pour laquelle, en cette période où les situations évoluent rapidement, nous ne manquons pas de partager avec vous les dernières nouvelles liées à notre Kenya. Ci-après la traduction en français d'un dernier communiqué officiel dont vous trouverez également la version originale en anglais.

Bonne nouvelle ! Comme vous le constaterez la France et la Suisse figurent dans la liste (évolutive) des pays non soumis à des restrictions.

Nous avons tous hâte de remettre notre beau Kenya en scène. Certes, la France est belle, riche et multiple mais je ne vous cache que lors de balades en pleine nature je me prends à rêver de croiser un troupeau d'éléphants, de voir quelques girafes au loin et plus encore. Il est dit que c'est par l'absence que l'on mesure l'importance et la beauté des choses. Soit ! If you have lemon, make it lemonade.

Très bon week-end à tous, Najoua pour Sarova Hotels, Kenya.

Le communiqué original, en anglais, d'un clic

Ministères du Transport, du Logement, du Développement Urbain et des Travaux Publics

Communiqué du 31 juillet sur la reprise du trafic aérien international le 1^{er} août 2020

A l'initiative de Son Excellence, le Président de la République du Kenya, le trafic aérien international reprend ce 1^{er} août 2020. C'est dans ce cadre que les Ministères des Transports, du Logement, du Développement Urbain et des Travaux Publics ont été mandatés pour élaborer un Protocole visant à garantir la sécurité des voyageurs lors des vols domestiques et internationaux.

Ces derniers, en collaboration avec les différents acteurs compétents, ont ainsi établi un Protocole des Opérations Aériennes Covid-19 lequel tient compte des effets néfastes que la Covid-19 a eu sur la plupart des secteurs de l'économie dont l'industrie de l'aviation qui compte parmi les plus impactés.

Il fait état des points suivants :

1. Tous les passagers en provenance de vols internationaux et détenteurs d'un certificat de test Covid-19 négatif ; ne présentant pas une température au-dessus de 37.5° ni de toux persistante ; ne montrant aucun signe de difficultés respiratoires et autres symptômes de fièvre ; ne provenant pas d'un pays où le risque de Covid-19 est considéré comme de niveau faible à moyen, seront dispensés de quarantaine.

Liste des pays identifiés et annoncés le 30 juillet pour lesquels les voyageurs seront dispensés de quarantaine.

- Canada
- Suisse
- Corée du Sud
- Namibie
- Ouganda
- Chine
- Rwanda
- Maroc
- Japon
- Zimbabwe
- Ethiopie

A cette liste s'ajoutent d'autres pays, identifiés le 31 juillet, suite à une évaluation et une concertation menées entre les Responsables de Cabinet en charge du Transport, de la Santé et du Tourisme.

- La France
- Les Etats-Unis (à l'exception de la Californie, la Floride et le Texas).
- Le Royaume-Uni
- L'Allemagne
- Les Pays-Bas
- Le Qatar
- Les Emirats Arabes Unis
- L'Italie

Les pays ci-dessus, dispensés de quarantaine à l'arrivée, seront soumis à une évaluation continue, au jour le jour, par le Ministère de la Santé. Ce dernier tiendra informés les Ministères des Transports, du Logement, du Développement Urbain et des Travaux Publics afin que des mesures soient prises si la situation l'impose. Le niveau de risque de chaque pays peut être amené à changer et, par là-même son statut.

Nous souhaiterions rappeler et souligner qu'à partir du 1^{er} août 2020, l'espace aérien kenyan est ouvert aux compagnies aériennes et aux voyageurs autorisés. Le seul cas qui pourrait se poser, est celle d'une mise en quarantaine à l'arrivée au Kenya, en fonction de l'évaluation du risque dans les pays respectifs. Les personnes contraintes à la quarantaine seront orientées dans des établissements désignés par les Autorités Gouvernementales ou à leur domicile, en accord avec les mesures en vigueur.

2. Les passagers voyageant à l'extérieur du pays devront se conformer aux mesures et autres exigences Covid-19 mises en place par le pays de leur destination.
3. Les passagers dont le vol arrive après le couvre-feu seront autorisés à se rendre à leurs hôtels et autres lieux de résidence en produisant comme justificatifs leur billet d'avion ainsi que leur carte d'embarquement.
4. Les conducteurs à destination ou en provenance de l'aéroport devront être en mesure de justifier que leur déplacement a pour seul objectif le pick-up ou le drop-off de passagers.
5. Les passagers dont les vols sont en partance après le couvre-feu, détenteurs d'un billet d'avion et d'une carte d'embarquement valides, seront autorisés à se rendre à leur aéroport de départ.
6. Les Compagnies Aériennes auront la responsabilité d'informer les passagers des mesures préventives instaurées à bord.
7. Dans le cas où la distanciation physique ne peut être respectée, en raison de la configuration des sièges et autres contraintes opérationnelles, les membres d'équipage sont tenus de rappeler régulièrement aux passagers les mesures préventives dont les strictes règles d'hygiène relatives au lavage des mains et autre port de masque chirurgical. De plus, quand la situation l'exige, d'autres mesures peuvent être mises en place à l'instar du recyclage et renouvellement de l'air dans les cabines.
8. En collaboration étroite avec les Autorités Aéroportuaires kenyanes et l'Aviation Civile, les Ministères des Transports, du Logement, du Développement Urbain et des Travaux Publics étudient la fréquence et les horaires des vols afin de faciliter la distanciation physique dans les Aéroports.

James W. Macharia, EGH
Secrétaire de Cabinet